Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

## **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date: 25/01/2017 Page 1/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

# SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BACTERICIDE MENTHE

Code du produit : 9040

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

PRODUIT BIOCIDE

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: RONT PRODUCTION.

Adresse: 24 RUE DE SALONIQUE 95100 ARGENTEUIL

Téléphone: 01-39-80-12-12. Fax: 01-39-80-99-33

info@ront.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme: INRS/ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES**

#### DANGERS 2.1. Classification de la substance ou

du mélange

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient L-MENTHONE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence - Généraux :

P<sub>101</sub> En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Conseils de prudence - Prévention

: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Date: 25/01/2017 Page 2/11 Révision: N°10 (11/08/2016)

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Stockage :

P401 Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 oC/122 oF.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé conformément aux

prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Dans le

second cas, le recyclage de l'emballage sera proscrit.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

## **Composition:**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 601_004_00_0	GHS02, GHS04	C	50 <= x % < 100
CAS: 106-97-8	Dgr	[1]	
EC: 203-448-7	Flam. Gas 1, H220	[7]	
REACH: 01-2119474691-32	Press. Gas, H280		
BUTANE (CONTENANT MOINS DE 0.1% DE			
BUTADIÈNE)			
INDEX: 603_002_005A	GHS07, GHS02	[1]	$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 64-17-5	Dgr		
EC: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119457610-43	Eye Irrit. 2, H319		
ALCOOL ETHYLIQUE			
INDEX: I14073_97_3	GHS07		$0 \le x \% < 1$
CAS: 14073-97-3	Wng		
EC: 237-926-1	Skin Irrit. 2, H315		
	Skin Sens. 1B, H317		
L-MENTHONE	,		
INDEX: B68391015	GHS07, GHS05, GHS09		$0 \le x \% < 1$
CAS: 68391-01-5	Dgr		
EC: 939-253-5	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119965180-41	Skin Corr. 1B, H314		
	Aquatic Acute 1, H400		
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS,	M Acute = 10		
BENZYL C12-C16 (EVEN	Aquatic Chronic 1, H410		
NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL	M Chronic = 1		
CHLORIDES			

## Informations sur les composants :

- [7] Gaz propulseur.
- [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

## **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Date: 25/01/2017 Page 3/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

# **RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

## En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

## En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

#### En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

# 5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

# Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser

: - jet d'eau

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

## **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Date: 25/01/2017 Page 4/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

## 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE 6.1.

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Prévenir de tout risque d'inflammation des vapeurs.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

Prévenir les risques liés à l'inhalation des vapeurs

#### Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux

Eviter l'accumulation de charges electrostatiques.

Pulveriser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de

l'inflammabilite. Ne pas respirer les vapeurs

Ne pas fumer

Manipuler et stocker à l'écart des sources de chaleur et des substances réductrices. Suivre les

régles d'usage des récipeints sous pression en matière d'hygiène et de sécurité.

Suivre les régles d'usage en matière d'hygiéne et de sécurité compte tenu du caractére biocide du produit

#### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes

nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

## **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Date: 25/01/2017 Page 5/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du

travail. Ne pas respirer les aérosols.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Port de gants et lunettes recommandé.

Conserver en emballage d origine. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité.

Consignes de stockage et de manipulation applicables aux gaz sous

pression Utiliser en local correctement aéré

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Eviter les températures élevées

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien

ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

#### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION

# INDIVIDUELLE 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984:2012):

CAS	VME-ppm: V	ME-mg/m3 : V	LE-ppm :	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

# Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peauEffets potentiels sur la santé :Effets systémiques à long termeDNEL :343 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 1900 mg de substance/m3

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Date: 25/01/2017 Page 6/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 950 mg de substance/m3

Utilisation finale : Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 87 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 206 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 950 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 114 mg de substance/m3

## Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.63 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.96 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC: 0.79 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 3.6 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 2.9 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

# - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile

(NBR)) Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

## - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Se laver à l'eau savonneuse, puis bien rincer à l'eau claire 15 mn si contact.

## - Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé

Eviter toute inhalation du brouillard.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Aérosol.

Date: 25/01/2017 Page 7/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

## Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné. Point d'ébullition :  $78\,^{\circ}\text{C}$ . Pression de vapeur ( $50\,^{\circ}\text{C}$ ) : Non concerné.

Densité: < 1

Hydrosolubilité: Diluable.

Point/intervalle de fusion: Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation: 200 °C.

Point/intervalle de décomposition: 200 °C.

Chaleur chimique de combustion: >= 30 kJ/g.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter:

- l'échauffement
- la chaleur
- l'accumulation de charges électrostatiques
- des flammes et surfaces chaudes

# 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants forts

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Date: 25/01/2017 Page 8/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

# RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### 11.1.1. Substances

#### Toxicité aiguë:

QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL C12-C16 (EVEN NUMBERED)-

ALKYLDIMETHYL CHLORIDES (CAS: 68391-01-5) Par voie orale : DL50 = 397 mg/kg Espèce : Rat

Espèce: Lapin

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

ALCOOL ETHYLIQUE (CAS: 64-17-5) Provoque une sévère irritation des yeux.

Opacité cornéenne : 1 <= Score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21

jours d'observation

Rougeur de la conjonctive : 2 <= Score moyen < 2,5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours

d'observation

# 11.1.2. Mélange

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

# $Monographie(s)\ du\ CIRC\ (Centre\ International\ de\ Recherche\ sur\ le\ Cancer):$

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

# RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1. Toxicité

## 12.1.1. Substances

QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL C12-C16 (EVEN NUMBERED)-

ALKYLDIMETHYL CHLORIDES (CAS: 68391-01-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 = .515 mg/l Facteur M = 1

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.016 mg/lFacteur M = 10

> Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = .03 mg/l

Facteur M = 10

Durée d'exposition : 72 h

NOEC = .009 mg/l

Version: N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Facteur M = 1

Date: 25/01/2017 Page 9/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

OUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL C12-C16 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL CHLORIDES (CAS: 68391-01-5)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter de produit dans le milieu naturel, dans les eaux residuaires ou superficielles.

# RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

AEROSOL NE PAS PERCER OU BRULER APRES USAGE

REMETTRE A UN RECUPERATEUR AGREE. SE REFERER AUX ARRETES PREFECTORAUX EN VIGUEUR.

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

# Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

## Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

# **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2016).

# 14.1. Numéro ONU

1950

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1950=AÉROSOLS inflammables

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (11/08/2016)

Date: 25/01/2017 Page 10/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

## 14.4. Groupe d'emballage

-

## 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.		Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327	E0
						344 959	

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145	E0
								A167	
								A802	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145	E0
								A167	
								A802	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7. Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/324/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

#### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

# - Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL C12-C16 (EVEN NUMBERED)-ALKYLDIMETHYL CHLORIDES	68391-01-5	0.36 g/kg	02
ALCOOL ETHYLIQUE	64-17-5	80.68 g/kg	02
PROPANE-2-OL	67-63-0	2.12 g/kg	02

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des

## - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH)

Version: N°1 (11/08/2016)

Date: 25/01/2017 Page 11/11

Révision: N°10 (11/08/2016)

Version : N°1 (11/08/2016) RONT PRODUCTION

# **BACTERICIDE MENTHE - 9040**

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

## Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	long terme.

## Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

 $WGK: Wasserge fahrdungsklasse\ (\ Water\ Hazard\ Class).$ 

GHS02: Flamme.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.